

Rapport - Conseil du 07/09/2020

Objet : Proposition de motion introduite par MM. WEYTSMAN et COOMANS de BRACHENE, Conseillers communaux.

Proposition de motion visant à présenter, en toute transparence, les résultats des études et simulations relatives au futur plan de mobilité dans le Bois de la Cambre

Le Bois est un poumon vert pour tous les Bruxellois. Chaque jour, promeneurs, joggeurs, cyclistes profitent de cet espace. Chaque jour, bus, services de secours et voitures traversent aussi le parc. Chaque jour aussi, il joue son rôle de lien fondamental entre les Wallons et les Bruxellois. Il s'agit entre autres d'aller travailler, de visiter les commerces bruxellois, de profiter de l'HORECA ou de l'offre culturelle en Région bruxelloise.

Un réaménagement est nécessaire dans le bois de la Cambre non seulement pour laisser plus de place à la mobilité douce mais aussi pour en faire un espace davantage tourné vers le bien-être, la nature et le sport.

Sans une solution concertée et globale, la Ville de Bruxelles manquera clairement l'objectif de franchir une étape clé dans le développement d'une ville du XXème siècle : une transition que Bruxelles mérite. Mais une telle ambition ne peut se faire sans concertation, au minima, des riverains, des commerçants et des travailleurs, sous peine de créer plus d'opposition que d'adhésion. Cette motion vise principalement à dépassionner le débat actuel et éviter un x-ième clivage entre Bruxellois en essayant de rencontrer les attentes d'un maximum de personnes, dans une démarche pleinement constructive associant les riverains du Bois de la Cambre, les comités de quartier et comités de commerçants de la Ville de Bruxelles impactés par cette fermeture ainsi que la Clinique Sainte-Elisabeth, notamment.

Ce faisant, cette motion encourage le Collège de la Ville de Bruxelles à faire toute la transparence sur les résultats et critères relatifs aux différentes options étudiées et/ou simulées lesquelles doivent aboutir à des solutions innovantes rencontrant l'intérêt général.

PROPOSITION DE MOTION

Le Conseil communal :

Vu le plan de mobilité adopté par les autorités de la Ville de Bruxelles en avril 2012 ;

Vu le règlement général complémentaire relatif aux routes régionales et communale situées sur le territoire de la 6edivision de police ;

Vu l'ordonnance relative à la Fréquentation des Bois et Forêts dans la Région de Bruxelles-Capitale du 30 mars 1995 ;

Vu l'ordonnance relative à la conservation de la nature du 1 mars 2012 ;

Considérant les objectifs de Good Move ;

Considérant les projets de mobilité annoncé par le Collège de la Ville de Bruxelles ;

Considérant l'importance d'objectiver le débat et d'éviter un x-ième clivage entre Bruxellois ;

Considérant l'importance de rencontrer les attentes d'un maximum de personnes, dans une démarche pleinement constructive visant l'intérêt général ;

Considérant l'inquiétude des riverains du Bois de la Cambre considérant l'évolution de la circulation du Bois sur les quartiers résidentiels adjacents ;



Considérant que l'attractivité de Bruxelles pour les commerces et les entreprises, sa vitalité culturelle et son offre de loisirs sont de véritables opportunités à préserver ;
 Considérant l'ambition du Conseil communal que la Ville de Bruxelles continue de rayonner au-delà des frontières de la Ville ;
 Considérant que la Région bruxelloise compte plus de 8.000 hectares d'espaces verts, soit la moitié de la superficie de notre Région ;

Considérant que les espaces verts sont inégalement répartis puisque 70 % d'entre eux se trouvent en périphérie contre 10 % en « centre-ville » ;

Considérant que les Bruxellois.es sont fort attaché.e.s à ces espaces de verdure. Chaque week-end, elles/ils se rendent au Bois ou dans les parcs pour y passer un agréable moment en famille ou entre amis, se changer les idées, faire du sport, jouer avec les enfants, sortir son compagnon à quatre pattes ;...

Considérant que le Bois de la Cambre représente depuis toujours un des importants « poumons verts » de notre Région. Cet espace d'une superficie de 112,34 hectares forme une enclave de la Ville de Bruxelles entre les communes d'Ixelles, d'Uccle et de Watermael-Boitsfort ;

Considérant que les voiries qui parcourent le Bois, sont aussi des axes importants de pénétration en ville, ainsi qu'un point de passage entre les parties est et ouest du sud de Bruxelles. Le Bois de la Cambre reste un important échangeur routier permettant aux habitants d'accéder rapidement aux points névralgiques de Bruxelles dont les problèmes chroniques de mobilité ne sont plus à démontrer ;

Considérant que le Bois de la Cambre géré par la Ville de Bruxelles concerne toute la Région bruxelloise et même au-delà car il constitue un chaînon de communication indispensable en termes de mobilité ;

Considérant qu'il va de soi que la fermeture représente une diminution du bruit, un espace sécurisé et de nature en ville accessible pour les enfants, les promeneurs, les vélos, les jeux,...

Considérant qu'un espace vert vit en toutes saisons. Chaque saison a son importance et mérite une attention particulière tout au long de l'année. Il faut une attention particulière aux espaces publics et aux espaces verts, en tant qu'éléments participant à l'amélioration de la qualité de vie en ville. Il s'agit à la fois d'être attentifs aux besoins du quartier, de ses habitants et des tendances démographiques.

Considérant que Bruxelles est une capitale qui doit être accessible pour toutes les Régions du pays.

Considérant que face à la crise sans précédent que nous traversons, comme tous les citoyens, comme tous les services aux citoyens, la mobilité doit aussi s'adapter et anticiper des modifications du comportement de celles et de ceux qui vivent, visitent et travaillent à Bruxelles ;

Rappelant qu'assurer la fluidité sur nos routes est et a toujours été une mesure socio-économique essentielle mais aussi une mesure environnementale et de santé publique car en réduisant la congestion, il y a moins d'accidents et également moins de pollution. Rappelant que Central Park, Hyde Park ou d'autres parcs bien connus ont conservé des axes de circulation au travers du bois. Il s'agit de ne pas étouffer les artères avoisinantes, fortement peuplées et de permettre une certaine fluidité pour les véhicules.

Demande au Collège de la Ville de Bruxelles :

- de tenter de dépassionner le débat et d'éviter un x-ième clivage entre Bruxellois en essayant de rencontrer les attentes d'un maximum de personnes, dans une démarche pleinement constructive associant les communes limitrophes, les riverains du Bois de la Cambre, les comités de quartier et comités de commerçants de la Ville de Bruxelles impactés par cette fermeture ainsi que la Clinique Sainte-Elisabeth;
- de présenter au Conseil communal les résultats relatifs aux différentes options (introduites et retenues par les négociateurs) étudiées et/ou simulées ;
- de présenter au Conseil communal les critères relatifs aux différentes options étudiées et simulées en particulier le volume de report automobile ainsi que la hausse de pollution sur l'Avenue Franklin Roosevelt et le Quartier Vert Chasseur et leurs rues adjacentes ;
- Tout en maintenant le plan de mobilité actuel sur la boucle nord, simuler et présenter les résultats de l'ouverture de la boucle sud du Bois, en semaine et pendant les heures de pointe, permettant ce faisant l'entrée des travailleurs et clients de cette partie du Brabant flamand et wallon ;
- Tout en maintenant le plan de mobilité actuel sur la boucle Nord, simuler et présenter les résultats d'un accès au Bois via l'Avenue de l'Orée, désenclavant ce faisant toute une partie du Quartier Louise-Roosevelt (et permettant notamment une décongestion



partielle du carrefour Roosevelt – Congo – Lloyd George)

De demander au Gouvernement fédéral :

- d'accélérer le développement, la visibilité et la promotion de l'offre S lancée par le gouvernement de Charles Michel.

Demande au Gouvernement bruxellois :

- de demander à Bruxelles Mobilité et à la STIB de mener une campagne d'information concernant les itinéraires alternatifs mais également les options en termes de mobilité douce pour contourner le Bois de la Cambre.
- de mieux coordonner les feux aux carrefours à proximité du Bois de la Cambre. La longueur des temps de traversée sont régulièrement adaptées aux usagers (piétons, cyclistes, automobilistes). En bénéficiant de données de mobilité en temps réel, Bruxelles Mobilité peut alors adapter plus efficacement sa gestion des feux afin de fluidifier le trafic au maximum.
- d'optimiser, fluidifier et synchroniser les carrefours situés autour du Bois de la Cambre.

(s) David WEYTSMAN et Geoffroy COOMANS de BRACHENE, Conseillers communaux

Annexes :